

M Eric VANDEVELDE

Chef de cuisine - Consultant

Dates de la formation

Nous consulter 3 jours, soit 21 heures 8h30 - 12h / 13h - 16h30

• Objectifs pédagogiques

Mettre en place le Plan de Maitrise Sanitaire obligatoire en cuisine et en mesurer l'efficacité. Comprendre la démarche pour l'appliquer au quotidien.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique alliant des analyses de documentation, des études de cas concrets, des analyses de situation, et des débats. Paperboard et tableau numérique, remise d'un livret support. Formation en présentiel collectif.

Public et prérequis

Professionnels ou futurs professionnels de l'Hôtellerie Restauration. Aucun prérequis

€ Coût

1 140 €, prix net.

Q Lieu

CEFPPA Adrien Zeller 4 Rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-Graffenstaden

& Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.

www.cefppa.eu

Tél. (+33)3 90 40 05 19 e-mail : fpc @cefppa.eu 4 rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-G<u>raffenstaden</u>

SIRET : 351 858 071 00027 Déclaration d'existance auprès de la Préfecture : 42 67 015 14 67

Mettre en place le Plan de Maîtrise Sanitaire

Programme détaillé

Qu'est-ce que le PMS et comment le mettre en place ?

- Rappel de la réglementation
- Rappel du contenu du PMS
- Rappel des bonnes pratiques d'hygiène
- Retour sur la définition de l'hygiène : comprendre l'intérêt et le cadre réglementaire

Mise en œuvre du PMS au quotidien

- Plan HACCP (diagramme, analyse des risques et autocontrôles)
- Assurer l'application de la méthode HACCP : détection des dangers, prévention contrôles ...
- · Identifier et définir les méthodes reconnues en hygiène
- Déterminer les outils permettant d'assurer la traçabilité et l'étiquetage des produits (repas témoins, traçabilité des étiquettes, gestion des TIAC et alertes alimentaires)
- Les fiches HACCP
- Relevés de températures
- · Plan de nettoyage
- · Suivi des fiches obligatoires GBPH et PMS
- Comment réagir et assurer la gestion des non conformités dans le cadre de votre activité
- Traitement des mesures correctives
- Les actions à mener par les équipes
- Les actions à mener par la direction
- Implantation de la sectorisation du plan des zones à l'aide d'une signalétique spécifique

Elaboration du classeur PMS

 Mettre en place du classeur avec les documents obligatoires à l'élaboration du plan de maitrise sanitaire

Bilan du stage

- Discussion avec les participants sur les acquis du stage
- Evaluation de fin de stage
- Remise des documents support permettant la mise en œuvre du PMS spécifique à l'entreprise



contactez nos conseils en formation

Tél: 03 90 40 05 19 E-mail: fpc@cefppa.eu